

LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique qui grèvent le territoire de la ***Communauté de Communes du Betz et de la Cléry*** sont énumérées ci-après.

Servitudes relatives aux cours d'eau non domaniaux (Fiche A4)

Servitude de passage le long des *cours d'eau non domaniaux* (la Cléry au centre du territoire de la CC, le ruisseau de Sainte Rose et le Betz au Nord pour les principaux).

Servitude de passage de 6 mètres de largeur le long de ces cours d'eau. Toutefois, les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins. .

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Territoires, Service Eau, Environnement et Forêt, 131, rue du Faubourg Bannier 45042 Orléans Cedex 1.

Servitudes relatives à la protection des monuments historiques (Fiche AC1)

Polissoirs et menhir de Coinche sur la commune de Chantecoq : inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques le 9 juillet 1986. (le périmètre de 500m intéresse aussi mais pour une faible partie, le territoire d'Ervauville).

Eglise de Courtenay : classée Monument Historique le 17 janvier 1911.



Menhir dénommé ''Grande Pierre'' ou ''Pierre de Minuit'' sur la commune de Louzouer: inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 1 juillet 1983. (le périmètre de 500m intéresse aussi mais pour une faible partie, le territoire de La Selle-sur-le-Bied).

Eglise de Mérinville ; parois décorées de restes de peintures murales: classée Monument Historique le 30 novembre 1908 ; *le porche :* inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 3 octobre 1929.

Eglise de Thorailles : inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques le 12 janvier 1931.



Eglise de La Selle-sur-le-Bied: parois latérales de la nef décorées de restes de peintures murales du XV^{ème} siècle : classées Monument Historique le 27 avril 1960 ; *restes de l'église (en totalité) :* inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 28 juillet 2009 .

Château de La Selle-sur-le-Bied : façades et toitures, petit pont d'accès au château, douves et sa cour : inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 1 octobre 1963.

Polissoir des Davaux et une bande de terrain de 2 mètres autour – commune de La Selle-sur-le-Bied : inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 18 juin 1987 (le périmètre de 500m intéresse aussi mais pour une faible partie, le territoire de Pers-en-Gâtinais).

Périmètre de protection de 500 m autour de chaque monument.

Le service gestionnaire est la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans Cédex 1.

Servitudes relatives à la protection des eaux souterraines

(Fiche AS1)

Captage du Puits de l'Abîme du Syndicat Intercommunal du Puits de la Laude situé sur la commune de Paucourt dont les périmètres de protection intéressent les communes de La Chapelle-St-Sépulcre, Louzouer et Thorailles.

Arrêté préfectoral du 22 septembre 1988.

Captage de Bellevue du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Betz situé sur la commune de Bazoches-sur-le-Betz dont les périmètres de protection intéressent la commune de Bazoches-sur-le-Betz.

Arrêté préfectoral du 26 décembre 1979.

Captage du Marteau et forage de St Hilaire-les-Andréis du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Cléry situés respectivement sur les communes de Chantecoq et de St Hilaire-les-Andréis dont les périmètres de protection intéressent ces deux communes.

Arrêté préfectoral du 21 décembre 1979.

Captage des Fontaines du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Cléry situé sur la commune de St Loup-de-Gonois dont les périmètres de protection intéressent la commune de St Loup-de-Gonois.

Arrêté préfectoral du 25 mars 1988.

Réglementation spécifique à l'intérieur de ces différents périmètres (*pour mémoire, les périmètres de protection du captage des Husquins sur Courtenay institués par arrêté préfectoral du 3 juillet 2003 ont été abrogés par arrêté du 13 octobre 2008*).

Le service gestionnaire est la Délégation Territoriale du Loiret de l'Agence Régionale de Santé du Centre, 131 rue du Faubourg Bannier, 42044 Orléans Cédex 1.

Servitudes relatives aux plans d'alignement

(Fiche EL7)

ex RN 60 – traversée de La Chapelle-St-Sépulcre.

RD 32 – traversées de Chantecoq, de Courtenay (plan approuvé le 16 décembre 1956 et le 12 octobre 1928 *pour la section correspondante à l'ex RN n° 60, du PR 2,3 au PR 3,5*), *de La Selle-sur-le-Bied et de St Hilaire-les-Andréis.*

RD 34 – traversées de Courtenay (du PN 58 à la RD n° 32 – plan approuvé le 15 décembre 1856), *d'Ervauville.*

RD 36 – traversées de Bazoches-sur-le-Betz, d'Ervauville, de La Selle-sur-le-Bied et de Mérinville.

RD 115 – traversées de Louzouer et de Thorailles.

RD 116 – traversées d'Ervauville (le bourg et entre le bourg et le hameau de Châtelet) *et de Foucherolles.*

RD 146 – traversée de Pers-en-Gâtinais.

RD 147 – traversée de Bazohes-sur-le-Betz.

RD 162 – traversée de Courtenay.

Rue des Pâtureaux et c.r. n 10 dit des Fouets, entre le c.r. n 9 et l'ex RN n 60 (commune de Courtenay): plan approuvé le 10 août 1977.

Servitudes de recul frappant les propriétés non bâties..

Les services gestionnaires sont la Direction des Routes Départementales, secteur de Montargis, 61 rue Coquillet 45200 Montargis pour les RD et les services techniques municipaux de chacune des mairies concernées par des plans d'alignements de voies communales.

Servitudes relatives aux interdictions d'accès sur les routes express et les déviations d'agglomération

(Fiche EL11)

Déviations de l'ex route nationale 60 (RD2060 maintenant) à Courtenay et à La Chapelle-St-Sépulcre.

Interdiction d'accès pour les propriétés riveraines sur ces déviations.

Le service gestionnaire est la Direction des Routes Départementales.

Servitudes relatives au transport de gaz

(Fiche I3)

Antenne DORDIVES / CEZY diamètre 300mm – catégories A et B sur Courtenay et La Selle-sur-le-Bied; catégorie A sur les autres communes (Chantecoq, Courtemaux, Ervauville, Mérinville, St Hilaire-les-Andrésis).

Arrêté Préfectoral du 30 juin 1978.

Servitudes de 8 m de largeur (2 à droite et 6 à gauche de la canalisation) à l'intérieur de laquelle il ne peut être procédé, sauf accord préalable du gestionnaire à la modification du profil du terrain, à des constructions, à des plantations d'arbres, à l'édification de murettes de plus de 0,40 m de profondeur ou de hauteur, à l'installation de poteaux.

Le service gestionnaire est le Groupe Gazier Transport Ouest, 35 rue de la Brigade Rac, zone industrielle du Rabion 16021 Angoulême Cédex.

Servitudes relatives au transport d'hydrocarbures liquides

(Fiche I1)

Réseaux de l'oléoduc Saint Firmin des Bois – Amilly.

Servitude d'établissement sur une largeur de 5 m et d'entretien sur une largeur de 20 m maximum au droit des canalisations intéressant les communes de Courtenay et de St Hilaire-les-Andrésis.

Le service gestionnaire est ZAZA ENERGY FRANCE , ''Les Raignaults'' 45220 Triguères.

Servitudes relatives aux transports d'énergie électrique

(Fiche I4)

THT 400 kV Chesnoy-Tabarderie 1 et Chesnoy-Tabarderie 2 et 3 (sur supports communs) traversant les communes de La Chapelle-St-Sépulcre, La Selle-sur-le-Bied et Louzouer.

HT 63 kV Courtenay-Jouy traversant les communes de Bazoches-sur-le-Betz, de Courtenay, de Foucherolles et de St Hilaire-les-Andréisis.

HT 63 kV Courtenay-Rousson1 et Courtenay-Rousson-Charny2 (lignes à double circuit) traversant le territoire de Courtenay.

HT 63 kV Courtenay-Jouy traversant le territoire des communes de Bazoches-sur-le-Betz, de Courtenay, d'Ervauville, de Foucherolles et de St Hilaire-les-Andréisis.

Lignes de distribution.

Servitude d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattages d'arbres aux abords de ces lignes.

Les services gestionnaires sont le Groupe d'Exploitation Transport Sologne de RTE, 21, rue P. et M. Curie, BP124 45143 Ingré-Cédex pour les lignes 400kV, le groupe Transport Electricité Est, GET Champagne-Morvan, 10 route de Luyères, BP29, 10150 Crenay pour les autres lignes de transport et EDF/GDF Services, 77 avenue de St Mesmin 45077 Orléans-Cédex pour le réseau de distribution .

Servitudes relatives au cimetière

(Fiche INT1)

Servitudes non-aedificandi et relatives au puits dans un rayon de 100 mètres autour de chaque cimetière.

Le service gestionnaire est la Mairie de la commune d'implantation du cimetière.

Servitudes relatives aux équipements sportifs et de loisirs

(Fiche JS1)

Installations sportives, publiques ou privées ayant été financées en partie par au moins une personne morale de droit public

Servitudes de protection de ces installations.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, 131, rue du faubourg Bannier 45042 Orléans-Cédex.

Servitudes relatives à la protection des centres radioélectriques

(Fiche PT1)

Centre de St Hilaire-les-Andréis

Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques à l'intérieur de la zone de garde de 1000 m de rayon et de la zone de protection radioélectrique de 3000 m de rayon. Ces servitudes intéressent les communes de Chantecoq, de Courtenay et de St Hilaire-les-Andréis.

Décret du 12 avril 1961.

Le service gestionnaire est France Télécom, UPR Ouest / Centre Val de Loire - 18, 22 avenue de la République - 37700 St Pierre-des-Corps.

Servitudes relatives à la protection des centres radioélectriques et des liaisons hertziennes

(Fiche PT2)

Centre de St Hilaire-les-Andréis

Servitudes de protection contre les obstacles à l'intérieur de la zone de dégagement de 2000 m de rayon limitant l'altitude maximale des obstacles à 200 mNGF. Ces servitudes intéressent les communes de Chantecoq, de Courtenay et de St Hilaire-les-Andréis.

Décret du 7 avril 1961.

Liaison hertzienne Courtenay - Montargis - Tronçon Amilly - Saint-Hilaire-les-Andréis.

Servitudes de protection contre les obstacles à l'intérieur de la zone spéciale de dégagement de 100 m de largeur limitant la hauteur maximale des obstacles + 25 m par rapport au sol. Ces servitudes intéressent les communes de Chantecoq et de La Chapelle-St-Sépulcre.

Décret du 3 décembre 1985.

Le service gestionnaire est France Télécom, UPR Ouest / Centre Val de Loire - 18, 22 avenue de la République - 37700 St Pierre-des-Corps.

Servitudes relatives aux câbles téléphoniques

(Fiche PT3)

Câble n 326 de Montargis à Courtenay situé sous emprise de la RN60 traversant les communes de Chantecoq, de Courtemaux, de Courtenay, de La Chapelle-st-Sépulcre, de St Hilaire-les-Andréis et de Thorailles.

Câble n 345 de Montargis à Courtenay situé pour une partie, sous emprise de la RD 34 et pour l'autre partie, sur terrains privés, traversant les communes de Courtenay, d'Ervauville et de St Hilaire-les-Andréis.

Servitudes concernant l'établissement et le fonctionnement de ces installations de télécommunication.

Le service gestionnaire est France Télécom, UPR Ouest / Centre Val de Loire - 18, 22 avenue de la République - 37700 St Pierre-des-Corps.

Servitudes relatives au chemin de fer

(Fiche T1)

Ligne Montargis-Sens traversant la commune de Courtenay.

Servitudes applicables aux terrains riverains du domaine ferroviaire.

Le service gestionnaire est la Société Nationale des Chemins de Fer Français, région Sud-Est, Agence Immobilière Régionale, 87 rue du Charolais, 75012 Paris-Cédex 12